



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major des Armées
État-major de zone de défense de Marseille
Commandant de la zone terre Sud**

Marseille, le 18 mars 2024
N°767 /ARM/EMA/EMZD MRS/SCSOUT/J-INFRA/NP

Le général de corps d'Armée Thierry LAVAL
Commandant de la zone terre Sud

A

Mairie de Fos-sur-Mer
Direction de l'Aménagement et des Affaires immobilières
Service Urbanisme
Avenue René Cassin
BP 5 13771 Fos-sur-Mer CEDEX

OBJET : Avis du ministère des Armées sur la PC 013 039 23 G0067.

REFERENCES : a) consultation des personnes publiques du 23/02/2024.
b) avis technique de l'USID de Istres du 04/03/2024.

Par courrier de référence (a), vous avez sollicité le ministère des Armées afin qu'il émette un avis sur la demande d'installation de centrale photovoltaïque au sol, présentée par la société QAIR PV FOS AM.

L'instruction du dossier par nos services techniques compétents (b) ne fait apparaître aucune interférence avec les activités des Armées sur l'aire de ce projet situé au 120 rue Maryam Mirazkani – ZAC Cambacèrès, sur la commune de Montpellier.

Par conséquent, dans le cadre de ses prérogatives de représentant du ministère des Armées, le général commandant la zone terre Sud émet un avis sans objection à la réalisation de ce projet.

Par ordre,
le lieutenant-colonel Franck AMATA
chef du bureau Infrastructure

COPIE :
USID de Istres.



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**État-major de l'armée de Terre
État-major de zone de défense de Marseille
Commandant de la zone terre Sud**

Marseille, le 13 mars 2024
N° 717 /ARM/EMA/EMZD MRS/SCOUT/J-INFRA/NP

Le général de corps d'Armée Thierry LAVAL
Commandant de la zone terre Sud

A

Mairie de Fos-sur-Mer
service urbanisme
avenue René Cassin - BP 5
13771 Fos sur Mer

OBJET : Avis du ministère des Armées sur la demande PC 013 039 23 G0067.

REFERENCES : a) consultation des personnes publiques du 22/04/2024.
b) avis technique de l'USID d'Istres du 04/03/2024.

Par courrier cité en référence (a), vous avez sollicité le ministère des Armées afin qu'il émette un avis sur la demande concernant la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, présentée par la société QAIR PV FOS AM.

L'instruction du dossier par les services techniques compétents (b) ne fait apparaître aucune interférence avec les activités des Armées sur l'aire de ce projet situé 120 rue Maryam Mirazkani - Zac Cambacérès sur la commune de Fos-sur-Mer.

Par conséquent et en vertu de ses prérogatives de représentant du ministre des Armées en matière d'urbanisme, le général commandant la zone terre Sud émet un avis sans objection sur la réalisation de ce projet.

par ordre,
le lieutenant-colonel Franck AMATA
chef du bureau infrastructure

COPIE :
USID d'Istres.